

DEPARTEMENT DES VOSGES

Registre des Actes de l'Administration Municipale
de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges

ARRONDISSEMENT DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE
DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

ARRETE

**POLICE MUNICIPALE - REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION A L'OCCASION
DES CHAMPIONNATS REGIONAUX DE VTT LE MERCREDI 8 AVRIL 2015**

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Président de la Communauté de Communes,
Président du Pays de la Déodatie,
- VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-1 et
L 2212-2, les articles L 2213-1 et L 2213-2,
- VU les articles R 412-49 et R 417-10,
- CONSIDERANT que cette manifestation nécessite des mesures d'ordre et de sécurité
provisoires et exceptionnelles,

ARRETE

Article 1 : La circulation sera interdite chemin des 3 fauteuils, après le pont
enjambant la voie rapide, le mercredi 8 avril 2015 à partir de 6 heures, jusqu'à la fin des
championnats régionaux de VTT, vers 17 heures.

Article 2 : Des panneaux signalant cette interdiction seront mis en place par les
services techniques de la Ville.

Article 3 : Toutes mesures de police nécessaires pourront être prises sur place par
les services de Police.

Article 4 : Le Directeur Général des Services, le Commandant de Police et le Directeur
des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 25 février 2015

Le Maire,



David VALENCE

